

COMMUNE DE
VAL-DE-TRAVERS



TRANSPORTS PUBLICS

66% de réduction sur les transports publics pour les jeunes

Depuis le 1^{er} juillet et pour les deux prochaines années, le Canton et les communes financent un essai pilote de rabais de 66% sur les transports publics pour les jeunes

Depuis le 1^{er} juillet 2026, les jeunes de 6 ans révolus et de moins de 25 ans domicilié-e-s dans le canton de Neuchâtel bénéficient, pendant deux ans, d'un rabais de 66% sur tous les abonnements ONDE VERTE, ainsi qu'une réduction équivalente à l'abonnement ONDE VERTE toutes zones sur l'abonnement général CFF.

Cette mesure vise à faciliter l'accès aux transports publics pour les jeunes, notamment lors de l'entrée dans la vie active, et à encourager une mobilité plus durable dans le canton.

Comment en bénéficier ?

Connectez-vous au Guichet Unique et obtenez le code de réduction puis achetez votre abonnement sur les sites web de transN ou de CFF.

Les informations détaillées, les conditions d'octroi et des réponses à vos questions sont disponibles sur www.ne.ch/TP-rabais-jeunes

Faites passer le mot et profitez pleinement de ce projet test ! ●

ANNONCES

INFORMATION IMPORTANTE – EXPIRATION DES CARTES D'IDENTITÉ ITALIENNES AU FORMAT PAPIER

Conformément au Règlement (UE) 1157/2019, toutes les cartes d'identité italiennes au format papier (CIC) cesseront d'être valables à compter du 3 août 2026, même si la date d'expiration figurant sur le document est postérieure.

Les ressortissants italiens concernés sont invités à anticiper cette échéance et à demander le remplacement de leur carte d'identité papier par une carte d'identité électronique (CIE) ou un passeport valable.

Nous vous recommandons de ne pas attendre les dernières semaines précédant l'échéance pour entreprendre les démarches nécessaires.

RÉCEPTION DES NOUVELLES ET NOUVEAUX HABITANTS ET DES PERSONNES NATURALISÉES

Chaque année, le Conseil communal convie à une réception les personnes nouvellement arrivées à Val-de-Travers ainsi que les personnes naturalisées. La cérémonie se déroulera cette année le samedi 22 août, dès 9 h 30, à espaceVAL. Si des nouvelles et nouveaux habitants (arrivés entre juillet 2025 et juin 2026) n'ont pas reçu d'invitation, ils sont priés de bien vouloir s'annoncer auprès de la Chancellerie (032 886 43 90 ou Chancellerie.VDT@ne.ch).

DÉLAI D'INSCRIPTION POUR LA FOIRE DE COUVET

Les sociétés et marchands intéressés à participer à la foire de Couvet, du vendredi 30 octobre 2026, sont priés de s'inscrire d'ici au 31 juillet 2026. Renseignements et inscriptions :

Commune de Val-de-Travers, Sécurité de proximité
Grand-Rue 38, 2108 Couvet, Tél. 032 886 43 40
protectionpopulation.vdt@ne.ch ou en ligne :
www.val-de-travers.ch/formulaire/foire/couvet

MISES À L'ENQUÊTE

Les nouvelles mises à l'enquête publique sont à consulter au service de l'aménagement du territoire à Couvet. **Plus d'informations :** www.vdt.ch/page/mises-lenquete-publique

Adresses	Dates limites oppositions	Bien-fonds	Descriptions
Couvet – Rue du Midi 5	27.07.2026	1147	Démolition d'un hangar de jardin
Fleurier – Rue des Petits-Clos 33	27.07.2026	2640	Pompe à chaleur extérieure
Couvet – Rue Pierre-Dubied 10	03.08.2026	2895	Changement d'affectation (crêperie) et création d'un WC

avis officiels

TABLEAUX ARCHIVES

VUE DU VIEUX PONT DE TRAVERS

Tableau à l'huile représentant le vieux pont de Travers vu depuis l'ouest. L'ouvrage enjambe la rivière au cœur du village, tandis que le clocher du temple s'élève à l'arrière-plan et constitue un repère visuel du tableau. ●



INFORMATIONS PRATIQUES

HORAIRES ESTIVAUX DES SERVICES

Durant la période estivale, les horaires des services seront les suivants :

Du 6 juillet au 14 août :

● **Contrôle des habitants**, rue du Temple 8, 2114 Fleurier (032 886 43 00) : fermeture le vendredi après-midi

Pour toute demande urgente de carte d'identité ou de passeport, vous pouvez vous adresser au secteur des documents d'identité à Neuchâtel au 032 889 08 89. Pour une demande de passeport provisoire, veuillez vous adresser à l'aéroport de Genève au 022 427 58 30 ou à l'aéroport de Zurich au 058 648 54 36.

● **Protection de la population**, Grand-Rue 38, 2108 Couvet (032 886 43 40) :

Du 6 au 24 juillet : ouvert du lundi au vendredi de 8 h à 12 h, après-midi fermés

Du 27 juillet au 7 août : les guichets sont fermés, les cartes CFF sont disponibles à espaceVAL à Couvet et au Contrôle des habitants à Fleurier

Du 10 au 14 août : ouvert du lundi au vendredi de 8 h à 12 h, après-midi fermés

● **Guichet social régional**, rue des Collèges 2, 2108 Couvet (032 886 44 00) :

Du 6 au 24 juillet : ouvert le matin uniquement de 9 h à 12 h – Téléphone : tous les matins de 9 h à 11 h

Du 27 juillet au 7 août : fermeture complète

Du 10 au 14 août : ouvert le matin uniquement de 9 h à 12 h – Téléphone : tous les matins de 9 h à 11 h

Du 29 juin au 16 août :

● **espaceVAL**, rue du Clos-Pury 15, 2108 Couvet (032 889 42 70) :

jusqu'au 12 juillet : fermeture de la piscine, du wellness et du solarium

du 20 juillet au 2 août : fermeture des salles de sports

du 27 juillet au 7 août : fermeture de l'administration, de la centrale de réservation et manifestations et du service de la culture, des loisirs et des sports.

Retrouvez l'horaire détaillé d'espaceVAL durant la période du 6 juillet au 16 août sur www.espaceval.ch

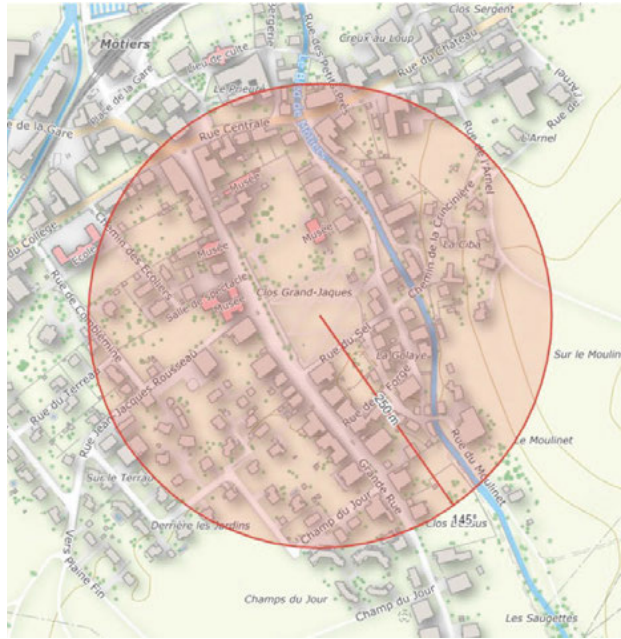
Retrouvez les horaires des autres services de l'administration sur notre site Internet : www.val-de-travers.ch

FEUX D'ARTIFICE LORS DE LA FÊTE NATIONALE

À l'approche de notre fête nationale, le Conseil communal souhaite brièvement rappeler les règles en matière de feux d'artifice qui sont déterminées dans le règlement cantonal concernant les substances explosibles, du 5 novembre 1997. Ainsi, l'utilisation par des particuliers d'engins autorisés n'est pas soumise à autorisation lors du 1^{er} août. Les autres jours, le tir de feux d'artifice est interdit sans autorisation.

Toutefois, dans le périmètre de la Fête nationale du Val-de-Travers qui se déroulera à Môtiers, l'utilisation d'engins pyrotechniques de divertissement (feux d'artifice) par des particuliers sera strictement interdite le 31 juillet 2026 de 16 h 30 à 4 h le lendemain. Cette interdiction s'applique dans un rayon de 250 m autour du Parc Girardier.

Les abus pourront être sanctionnés par la police. Attention toutefois aux potentielles interdictions qui pourront être prononcées par le Canton en cas de période de sécheresse !



ÉCONOMISER L'EAU

Les sources de notre région présentent actuellement un débit faible. La situation peut évoluer rapidement en raison de la persistance de la chaleur et du manque de précipitations. Nous invitons donc chacun à adopter un comportement responsable en limitant sa consommation d'eau et en évitant tout gaspillage. Préserver cette ressource essentielle est l'affaire de tous. ●

